



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MERCREDI 29 MARS 2017

L'an deux mille dix sept le vingt neuf du mois de mars à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Cluny, dûment convoqué le 22 mars 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Henri BONIAU, Maire.

Conformément à l'article L. 2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Début de la séance : 19h30.

M. le Maire procède à l'appel nominal de tous les conseillers.

Étaient présents :

Henri BONIAU – Bernard ROULON – Liliane POMMIER - Claude TAIEB – Mathilde RAVAUX – Bruno COMBROUZE – Colette ROLLAND – Patrick RAFFIN - Maurice GAUDINET - Michelle TERRAZ - Véronique PETIT-SOARES – Didier DELHOMME - Jean-Yves RENON - Héléna BOITTIN – Jean-François LAURENT Agnès LAURIOT - Sylvie CHEVRIER - Elisabeth LEMONON – Frédérique MARBACH – Alain GAILLARD – Paul GALLAND - Edith JANIN-PERRAUDIN

Excusé (e)s ayant donné pouvoir :

Sylvie VOUILLON	à Colette ROLLAND
Claire MATRAT	à Paul GALLAND
Jean-Philippe GUILLOUX	à Héléna BOITTIN
Jean Luc DELPEUCH	à Elisabeth LEMONON
Claude GRILLET	à Alain GAILLARD

La condition du quorum, posée à l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, est satisfaite.

Secrétaire de séance :

Véronique PETIT-SOARES, Conseillère Municipale déléguée.

Henri BONIAU Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à rajouter à l'ordre du jour un point relatif à l'achat du terrain ENGIE qui concerne la signature du compromis de vente qu'il doit déléguer ne pouvant se déplacer à Paris.

Points d'information générale

Henri BONIAU, Maire donne quelques informations :

- Petit-déj des entreprises le 10 mars, qui avait pour but d'aider les jeunes de l'ENSAM à organiser un week-end des startups, ce fut un bon succès malheureusement faute de participants ils n'ont pu maintenir leur initiative mais ont organisé un forum. Par contre l'école devrait s'investir plus dans ce type de projet.
- CHSCT le 15 mars qui s'est bien déroulé.
- COPIL activités périscolaires le 14 mars.
- 18 mars carnaval qui clôturait une carte blanche au groupe Evasion dont les prestations ont été unanimement appréciées sur Cluny.
- Inauguration de l'expo du CMN au farinier d'un artiste Vénézuélien Alberto FERNANDEZ qui peint de très belles toiles. Une devrait être offerte à la ville et sera exposée dans la salle du conseil.
- 20 mars COPIL Cluny avec le Préfet, DRAC, CMN, et un certains nombres d'institutions,...et différents partenaires. C'est une occasion de faire le point sur les travaux du patrimoine, la future résidence de l'ENSAM et une 1^{ère} présentation du Projet Scientifique et Culturel réalisé par Morwena JOLY PARVEX conservatrice du patrimoine.
- 22 mars signature du Contrat de Ruralité du Pays Sud Bourgogne
- 24 mars CLSPD co-présidé par M Jean-Claude GENET Secrétaire Général de la Préfecture.
- 26 mars journée des Classes en 7 qui s'est bien déroulé sous le soleil.
- 28 mars Comité syndical du SCOT qui s'est installé avec renouvellement de la Présidence à Christine ROBIN et pour Cluny, 2 vice-Présidents Babeth LEMONON et Henri BONIAU..

- Position contre le transfert du PLUI à la CCC : beaucoup d'articles et d'opposition dans les journaux : à sa connaissance 15 communes se sont déclarées contre, soit environ 55 % de la population de la CCC par conséquent le PLUI ne sera pas transféré à la CCC.
- Le 8 Mars, Conseil d'Etat à Paris pour défendre la Ville contre une attaque de l'un de nos personnels : appel gagné par la ville.
- Babeth LEMONON, Conseillère Municipale, précise que le dossier VIF passera au mois de Juin au Département et informe qu'elle a été contactée par un membre du collectif CHUT qui lui a demandé de passer lors de ce conseil un document de soutien à cette association.
- Henri BONIAU, Maire, accepte.

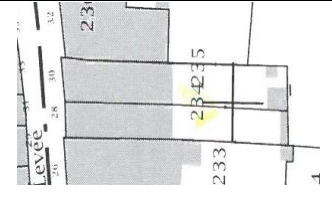
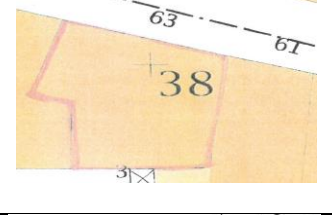
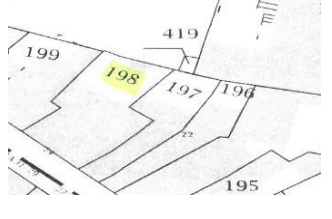
Approbation du compte-rendu de la séance du conseil municipal du 28 février 2017

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 28 février 2017 est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation du conseil municipal (article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales)

DROIT DE PREEMPTION

Monsieur Henri BONIAU Maire, informe le conseil municipal qu'il n'a pas été fait usage du droit de préemption urbain sur des biens situés :

<p>1. 28, rue de la Levée, cadastré AM 234 – appartenant à la famille CHARLES</p>	
<p>2. 3, place du Champ de Foire, cadastré AO 38) – appartenant à la famille COTTIN</p>	
<p>3. 24, rue Mercière, cadastrée (AN 198) – appartenant à la SCI GONOT</p>	

DIVERS

2017-03 – Demandes d'aides financières auprès du Département pour la rénovation et aménagement du camping et de l'espace des Griottons

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	126 823.00	Préfecture DETR 2017	174 049.00
Acquisition de 10 cottages	250 000.00	Pays Sud Bourgogne	90 000.00
Equipement audio vidéo	50 000.00	Fonds propres	172 445.51
Divers et SPS	8 300.00		
TOTAL HT	435 123.00		
TVA 20%	87 024.60	FC TVA 16.404%	85 653.09
TOTAL TTC	522 147.60	TOTAL TTC	522 147.60

2017-04

Acceptation du don de 500 € de l'Association FABLAB du Clunisois Sud-Bourgogne offert à la Ville de CLUNY. Ce don est à destination des jeunes du Clunisois et plus particulièrement pour les activités périscolaires des écoles primaires.

ADMINISTRATION GENERALE

1. SPANC – Modification du périmètre suite adhésion de communes

Maurice GAUDINET adjoint au maire rappelle que lors du conseil syndical du 14 février 2017 le Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS a décidé d'accepter la demande des communes de JONCY, St HURUGE, SAILLY, PASSY, St YTHAIRE, BURZY, AMEUGNY, St CLEMENT DE GUYE et St MARTIN la PATROUILLE d'adhérer au Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS, et donc de modifier son périmètre en conséquence. Il sera proposé au Conseil Municipal d'accepter la modification du périmètre du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS du fait de l'adhésion des communes de JONCY, St HURUGE, SAILLY, PASSY, St YTHAIRE, BURZY, AMEUGNY, St CLEMENT DE GUYE et St MARTIN la PATROUILLE et demandé à M le Préfet de Saône-et-Loire de prendre l'arrêté de transformation correspondant.

Le Conseil Municipal adopte à « l'unanimité » la modification du périmètre du SPANC.

2. GIP – désignation d'un représentant

Henri BONIAU, Maire rappelle à l'assemblée que par délibération N° 2015-99 du 30 novembre 2015 il a été désigné comme représentant de la Ville au sein du GIP. Il est proposé d'ajouter M. Claude TAIEB, Adjoint au Maire, comme second représentant de la ville dans ce groupement.

Le Conseil Municipal accepte à « l'unanimité » de proposer Claude TAIEB adjoint au maire comme second représentant de la ville dans ce groupement

FINANCES

3. Reprise anticipée des résultats des budgets principal et annexes

Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire, présente la reprise anticipée des différents budgets et les commentent :

Budget principal

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A /de l'exercice	-61 056,09
B/ Résultat antérieur reporté ligne 002	89 125,92
C/ RESULTAT A AFFECTER	28 069,83
D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	-215 640,72
D 001 Besoin de financement R 001 excédent	215 640,72
E/ Solde des Restes à Réaliser Investissement Besoin de financement Excédent	-245 237,48
F / Besoin de Financement	460 878,20
AFFECTATION = C	28 069,83
G / Affectation en réserve R 1068 Investissement Minimum couverture besoin de financement	28 069,83
H / Report en fonctionnement R 002 Déficit Reporté	0,00

Budget Eau

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A /de l'exercice	123 519,01
B/ Résultat antérieur reporté ligne 002	204 402,27
C/ RESULTAT A AFFECTER	327 921,28
D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	-228 526,27
D 001 Besoin de financement R 001 excédent	228 526,27

E/ Solde des Restes à Réaliser Investissement	61 947,17
Besoin de financement	
Excédent Financement	61 947,17
F / Besoin de Financement	166 579,10
AFFECTATION = C	327 921,28
G / Affectation en réserve R 1068 Investissement	166 579,10
Minimum couverture besoin de financement	
H / Report en fonctionnement R 002	161 342,18
Déficit Reporté	0,00

Budget Assainissement

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A /de l'exercice	212 883,77
B/ Résultat antérieur reporté ligne 002	307 090,07
C/ RESULTAT A AFFECTER	519 973,84
D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
D 001 Besoin de financement	0,00
R 001 excédent	3 551,79
E/ Solde des Restes à Réaliser Investissement	-29 722,80
Besoin de financement	
Excédent	
F / Besoin de Financement	26 171,01
AFFECTATION = C	519 973,84
G / Affectation en réserve R 1068 Investissement	26 171,01
Minimum couverture besoin de financement	
H / Report en fonctionnement R 002	493 802,83
Déficit Reporté	0,00

Budget Camping

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
A /de l'exercice	-15 871,16
B/ Résultat antérieur reporté ligne 002	20 535,83
C/ RESULTAT A AFFECTER	4 664,67
D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	
D 001 Besoin de financement	
R 001 excédent	43 035,98
E/ Solde des Restes à Réaliser Investissement	0,00
Besoin de financement	
Excédent	
F / Besoin de Financement	0,00
AFFECTATION = C	4 664,67
G / Affectation en réserve R 1068 Investissement	0,00
Minimum couverture besoin de financement	
H / Report en fonctionnement R 002	4 664,67
Déficit Reporté	0,00
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	

A /de l'exercice	-380,59
B/ Résultat antérieur reporté	- 1 906,24
ligne 002	
C/ RESULTAT A AFFECTER 002	-2 286,83
D/ SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	6 186,88
D 001 Besoin de financement	
R 001 excédent	6 186,88
E/ Solde des Restes à Réaliser Investissement	0,00
Besoin de financement	
Excédent	
F / Besoin de Financement	0,00
AFFECTATION = C	-2 286,83
G / Affectation en réserve R 1068 Investissement	0,00
Minimum couverture besoin de financement	
H / Report en fonctionnement D 002	2 286.83
Déficit Reporté	

Ce point a été soumis à la commission finances en date du 21 mars 2017 qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, à « l'unanimité » adopte les reprises anticipées des résultats.

4. Budgets primitifs 2017 - Budgets « principal, eau, assainissement, camping, Cluny Séjour »

Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire présente aux membres du Conseil Municipal les budgets primitifs 2017 de la commune, de l'eau, de l'assainissement, du camping municipal et Cluny séjour préalablement présenté à la Commission Finances réunit le 21 mars à 18h30 qui a donné un avis favorable pour le budget ville par 2 voix « pour » et 1 « contre », eau et assainissement à « l'unanimité », camping 2 voix « pour » et 1 « contre », Cluny séjour 2 voix « pour » et 1 « contre ».

➤ Budget Cluny Séjour

- Bruno COMBROUZE Adjoint au Maire, présente les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	8 946.83	15 151.88
Recettes	8 946.83	15 151.88

Le Conseil Municipal adopte le budget Cluny séjour par voix 24 « pour » et 3 « contre ».

➤ Budget camping

- Bruno COMBROUZE Adjoint au Maire, présente les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	53 510	132 320
Recettes	53 510	132 320

Le Conseil Municipal adopte le budget camping par voix 19 « pour » et 8 « contre ».

➤ Budget eau

- Bruno COMBROUZE Adjoint au Maire, présente les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	1 295 072	682 714.10
Recettes	1 295 072	682 714.10

Le Conseil Municipal adopte le budget eau par voix 22 « pour » et 5 « abstentions ».

➤ **Budget assainissement**

- Bruno COMBROUZE Adjoint au Maire, présente les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement.

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	934 738.83	837 311.63
Recettes	934 738.83	837 311.63

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, pose deux questions : au chapitre 21 il est inscrit en fait un chiffre assez important de 67 456 €, et s'interroge à quoi il correspond ; au niveau du 2315 des travaux en 2016 étaient prévus pour 231 000 € ; n'ont été réalisés que 26 000 € et pour 2017 on re-prévoit 564 000 € + les restes à réaliser ce qui fait 576 000 €. Dans ce volume que ressort-il des restes à réaliser et quels sont les nouveaux travaux ?

Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire, précise que tous les travaux prévus en 2017 font partie du programme d'assainissement et étaient déjà prévus en 2016. La différence vient sans doute que toutes les dépenses n'ont pas toutes été engagées et qu'elles n'ont pas été inscrites en crédits reportés mais globalement c'est la même chose qu'en 2016.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, demande s'il est possible de connaître de détail des rues où vont être réalisés ces travaux ?

Henri BONIAU, Maire, oui ce sera donné dans une quinzaine de jours, au total il y en a pour 2 950 000 €. C'est sur cette opération là qui était programmée sur 5 ans avec l'idée de 30% de subvention qui va être faite sur 3 ans avec 50% de subvention, les travaux devant débuter courant juin. L'objectif est d'arriver à réaliser cette opération en 2 ans et demi du fait du retard pris. On est parti d'un état des lieux réalisé par le cabinet REALITES, et le maître d'œuvre retenu pour monter ce dossier est particulièrement compétent car il a apporté des améliorations au projet et découvert certaines anomalies.

Le Conseil Municipal adopte à « l'unanimité » le budget assainissement.

➤ **Budget principal**

- Bruno COMBROUZE Adjoint au Maire, présente les dépenses et les recettes de fonctionnement et d'investissement et ajoute que depuis 2014 la baisse de la dotation de l'Etat se chiffre à 720 000 €.

	Section de Fonctionnement	Section d'investissement
Dépenses	5 932 473	4 745 674
Recettes	5 932 473	4 745 674

- Paul GALLAND, Conseiller Municipal, fait une déclaration : « Lors de l'examen des Budgets primitifs, les déclarations formulées par l'opposition ne sont pas prises en compte. Elles font l'objet d'une écoute polie sans plus, mais pas d'une véritable écoute c'est-à-dire celle attentive qui pousserait la majorité à se questionner sur certains de ses choix et reconnaître à son opposition une once d'arguments fondés. Ces arguments sont refoulés, reniés comme nul et non venus sous la traditionnelle position de la majorité : « si nous sommes dans cette situation c'est de la faute de nos prédécesseurs » ou « de toute façon vous êtes dans l'opposition donc vous votez contre ». Alors que rajouter à nos précédentes déclarations lors de budgets primitifs passés ? Aucune. Les mêmes causes engendrent les mêmes effets. Elles nous conduisent aujourd'hui à une situation très critique. La preuve dans ce projet de budget pour 2017. Certes on peut noter une volonté de limiter les dépenses de fonctionnement. Choix louable mais au prix de quels sacrifices ? Moins de crédits pour les entretiens de bâtiments, de la voirie, des terrains ; mais avec quelles conséquences pour l'avenir ? Des retards qu'il faudra rattraper. Une masse salariale qui stagne, mais avec des agents qui ont vu leur régime indemnitaire largement amputé et des remboursements sur rémunérations qui ont baissé de 250 000€ par rapport à 2014. En face de ces dépenses, des recettes en diminution de 76 000€, dont l'origine principale est la conséquence de la nouvelle convention mal négociée avec le CMN. On le sait depuis de nombreuses années, les collectivités locales sont confrontées à un double effet de ciseaux : des dépenses qui augmentent et des recettes qui ont tendance à baisser. Face à cette situation qui perdurera vous avez fait des choix. Externalisation de missions alors que des compétences en interne auraient pu être mises à profit en utilisant le levier de la formation. Lors du BP 2016 vous n'avez pas contredit mon estimation de 100 000€ par an. Mais aussi privatisation de certains secteurs qui étaient excédentaires comme le camping (environ 30 à 40 000€ par an) ou qui aurait pu l'être comme Cluny Séjour en insufflant une politique volontariste. Tout cela nous amène à une situation catastrophique pour le financement de nos investissements : un montant qui n'est que de 28 000€, une dégringolade de 717 000€ par rapport à nos possibilités de l'an passé (soit - 2460%). Et encore plus catastrophique si l'on compare à nos capacités d'autofinancement au cours des années passées qui variait aux environs de 1 600 000€ (soit - 5614%). Dans ce Budget, nos capacités d'autofinancement ne couvrent plus le remboursement du capital à des emprunts à rembourser. Cette situation c'est la conséquence de vos choix. Des choix opérés au cours des

exercices précédents et qui sont repris dans ce budget primitif. Poursuite de l'externalisation de la privatisation, etc.... Des choix qui s'expriment clairement à l'examen de ce budget :

- *Celui de la vidéo surveillance pour 130 000 €, celui d'un service de police municipale avec 5 agents (3 dans la filière sécurité et 2 ASVP),*
- *Le recours à l'emprunt à hauteur de 1 900 000€, même si celui-ci sera diminué du montant des subventions pas encore notifiées. Il en était de même au BP 2016 des emprunts pour 1 377 000€ qui déduction des subventions aurait dû être de 840 000€ et fut en réalité de 1 000 000€. Nous pouvons donc nous attendre à un volume définitif de 1 250 000€*
- *Des inscriptions budgétaires trop insignifiantes pour marquer une réelle volonté d'engager les travaux de l'école Marie Curie et qu'à terme il faudra financer,*
- *Des crédits pour la voirie communale qui se limitent à un simple entretien courant. Aucune rénovation n'est prévue. Une accumulation de retards qu'il faudra rattraper.*

Des choix que nous n'approuvons pas et nous conduisent à voter contre le budget primitif 2017. »

- Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire, en réponse à ses observations, réplique « *que le camping était déficitaire en 2016 en non pas excédentaire comme cela a été dit d'une part. Ensuite vous parlez de la capacité d'autofinancement mais vous confondez la mise en réserve de 28 000 € avec la capacité d'autofinancement et là c'est une grave erreur ; la capacité d'autofinancement se calcule d'une toute autre manière et ce n'est absolument pas ça. Vous parlez de 760 000 € de baisse peut être à rapporter au chiffre de 720 000 € que je vous donnais tout à l'heure : 720 000 € de moins donné par l'Etat à une autre capacité d'autofinancement qui diminue de 760 000 € ça devrait interroger. On le savait mais on n'était pas les seuls à le savoir. On est arrivé en 2014 on l'a subi, on n'a pas eu le temps d'anticiper puisqu'en avril 2014 on prenait déjà une baisse de 45 000 €. En 2013, je n'étais pas Adjoint aux Finances donc je ne pouvais rien anticiper.* »
- Paul GALLAND, Conseiller Municipal, revient sur le budget camping. « *En tant qu'Adjoint aux Finances, que l'on me dise que le budget soit déficitaire, je veux bien l'entendre, mais quand on parle du fonctionnement parce que si je lis bien excédent antérieur reporté c'est 30 000 € en investissement donc le budget global du camping est excédentaire.* »
- Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire, « *certes c'est un excédent mais c'est un excédent fictif comptable, ce n'est pas 40 000 € que l'on a dans la caisse.* »
- Paul GALLAND, Conseiller Municipal, « *cet excédent d'investissement provient d'une réduction sur les recettes donc si on l'avait en recettes d'investissement ce serait une dépense que l'on ne ferait pas en fonctionnement donc les 30 000 € seraient là quand même.* »
- Henri BONIAU, Maire, revient sur 3 points : « *pour les primes concernant les agents on a gardé l'enveloppe globale et comme il a été dit au Comité Technique il y a une part fixe et une part variable qui est liée à ce que j'appellerai la performance ou le rendement énergétique. Ceux qui ont vu de la perte sur la feuille de salaire, ils ne doivent pas trop se demander longtemps pourquoi ils ont cette perte. On a maintenu au même régime les primes et à mon avis on a fait plus d'heureux que de mécontents car nombreux sont ceux qui n'avaient jamais perçu de régime indemnitaire, ça c'est le 1^{er} point. Le second point sur la convention CMN, si on regarde ce qui rentre en monnaie sonnante et trébuchante c'est moins, par contre il y a des dépenses en moins au niveau de tout ce qui est fluide, assurance et autres et une part de frais de personnel. Le 3^{ème} point sur le camping : si on est remonté jusqu'à 2001 cela aurait été intéressant de remonter jusqu'à 1991 car il y a une excellente étude qui est faite sur Cluny Grand Site Culturel et Touristique et à cette époque au camping il y avait 15 000 campeurs. Aujourd'hui, sur l'année 2016 c'est 8 000. Par conséquent il y avait effectivement quelque chose à faire sur le camping et c'est ce qu'on a fait.* »
- Paul GALLAND, Conseiller Municipal revient sur la discussion du dernier conseil « *sur la convention CMN et l'on ne peut pas compter le conservateur comme une économie, on est bien d'accord, on ne la paye pas. Maintenant sur le nombre de campeurs, le fait d'avoir moins de campeurs ne veut pas dire que l'on a moins de recettes* »
- Jean-François LAURENT, Conseiller Municipal répond « *que si on a un équivalent de 30 000 € en 1991, à l'heure actuelle il faudrait que l'on soit à 300 000 € pour que ça corresponde à quelque chose.* »
- Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale : « *par rapport au camping est d'accord et conçoit que depuis 1991 il y a une évolution des besoins des clients qui souhaitent maintenant des mobil homes ou chalets. On nous reproche de ne pas avoir anticipé mais à la fin de notre mandat on avait commencé l'achat de chalets et on a constaté que suite à leur installation la 1^{ère} saison avait été assez correcte donc je pense que c'est une évolution qu'il fallait avoir. D'autre part, par rapport au personnel, il y a quand même des choses qui me heurtent dans vos propos notamment la façon dont vous parlez des primes et je trouve vos remarques désobligeantes et on ne m'enlèvera pas l'idée et j'appelle cela « la tête du client ».* »
- Henri BONIAU, Maire, rappelle que la mise en place du RIFSEP permet de récompenser les plus méritants
- Sylvie CHEVRIER, Conseillère Municipale, revient sur les interventions de Paul GALLAND sur la poursuite de l'externalisation. « *Moi je n'ai pas le même avis et je ne suis pas fan d'externaliser tout à 100%. En revanche, et je suis désolée mais sur des sujets comme celui par exemple de l'école DGM sur les problématiques de chauffage qui font que, même les prestataires hyper qualifiés n'arrivent pas à résoudre ça ne m'enlève pas le doute qu'on a raison d'avoir recours à l'externalisation sur certains sujets. Après pour revenir sur l'augmentation des effectifs à la police municipale, je suis la première satisfaite de voir des agents de sécurité sur la voie publique et devant les écoles, chaque matin car beaucoup de personnes ne respectent pas et la façon de stationner, de déposer les enfants et autres.... et c'est plutôt une bonne chose et ça change complètement la donne. Sur la gestion des primes du personnel, ce que je sais c'est que toutes*

les entreprises dans lesquelles j'ai eu l'occasion de passer, le critère de subjectif existe partout et que malheureusement maintenant il y a des entretiens annuels dans lequel il y a des appréciations et je pense malheureusement qu'il y a toujours une part de subjectif dans toutes les rémunérations des entreprises de France et de Navarre et certainement dans toutes collectivités aussi. Enfin pour compléter sur la remarque de Paul GALLAND sur la baisse d'autofinancement, il faudra m'expliquer quand on m'enlève 750 000 € en cumulé depuis 3 ou 4 ans comment on arrive à dépenser à hauteur de 750 000 € si on n'a pas de recettes supplémentaires, jusqu'à preuve du contraire on n'a pas augmenté les tarifs de stationnement, on n'a pas généré d'autres recettes où que ce soit ailleurs, on n'a pas triplé tous les budgets, on n'a pas augmenté les taxes alors il faut m'expliquer comment on trouve 750 000 € sur une ville comme Cluny, j'ai déjà essayé de chercher des idées et je n'en n'ai pas trouvé beaucoup. Et le dernier sujet sur lequel je voulais revenir c'est Cluny Séjour et le Camping et je sais que l'on n'est pas d'accord sur ce sujet et je ne comprends comment on peut être contre le fait qu'on intéresse des jeunes venus de France et d'ailleurs, parce qu'il ne faut pas oublier que le diplôme délivré est un diplôme trilingue, comment on peut ne pas avoir un intérêt à faire venir des jeunes pour étudier, pour apprendre, pour être les commerciaux de la ville de Cluny, pour faire venir du monde à Cluny et pour toutes ces raisons là Cluny Séjour et le Camping, c'est un choix, c'est le nôtre on l'assume et moi personnellement j'assume que des jeunes prennent en main ces sites là et fassent de Cluny une nouvelle image dynamique que ce qu'elle a pu être jusqu'à maintenant. Et pour conclure, ma remarque est de dire que l'on ne me reprochera pas en tant que conseillère municipale de Cluny de voter un budget comme celui-ci qui est pour moi un budget de gestion de « bon père de famille ».

- Paul GALLAND, Conseiller Municipal revient sur la manière de récupérer les 750 000 € ? « Monsieur l'Adjoint parlait de cumuler. Quand je dis que l'externalisation c'est plus de 100 000 € et quand on le cumule sur 5 ans ça fait 500 000 € ça va vite. Après il y a d'autres choses à mettre en place mais, c'est un choix. Maintenant en ce qui concerne l'accueil de stagiaires, j'ai discuté avec certains hôteliers et restaurateurs, 4 ou 5 d'entre eux m'ont dit qu'ils n'avaient pas été contactés par la MFR pour qu'ils soient terrain de stage ».
- Sylvie CHEVRIER, Conseillère Municipale répond « qu'il faudrait déjà que les hôteliers amènent des stagiaires aussi. Les stages ne sont possibles que s'il y a des stagiaires. C'est une opportunité pour les hôteliers d'aller chercher de la main d'œuvre à pas cher à Cluny. »
- Henri BONIAU, Maire, rajoute « une chose sur les stagiaires, c'est un référentiel européen et les stages les plus compliqués à obtenir sont les stages à l'étranger. Au niveau de Mâcon, il n'y a pas eu de problème pour trouver des stages. Une remarque également sur le traitement que l'on ferait subir au personnel : on a régularisé il n'y a pas très longtemps 3 contrats dont 1 d'une personne qui avait un contrat depuis une dizaine d'année à temps partiel et n'avait aucun dimanche disponible. Donc on a fait en sorte que cette personne puisse avoir des dimanches et elle a été très touchée... »
- Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire souhaite apporter une dernière précision « concernant ce régime indemnitaire qui est dans la fonction publique justement beaucoup plus encadré que dans le privé puisque l'agent est reçu tous les ans, il a un bilan de son exercice antérieur, des objectifs qui lui sont fixés pour l'avenir et effectivement, le Maire qui est le patron de tous les employés de la Ville est seul compétent pour dire si l'agent concerné a atteint ses objectifs ou pas et à adapter en conséquence son régime indemnitaire. ».

Le Conseil Municipal adopte le budget principal par voix 19 « pour » et 8 « contre ».

5. Fiscalité locale - Taux d'imposition année 2017

- Bruno COMBROUZE, Adjoint au Maire, revient « sur la hausse due au désengagement massif de l'Etat des collectivités locales qui réduit ses dotations globales de fonctionnement. Par ailleurs on s'est engagé en 2014 à ne pas augmenter les taux d'imposition plus que l'inflation, on les a baissés en 2015 de 2% avec le pacte financier de la CC donc en les augmentant de 2% en 2017 on reste à l'équilibre, c'est comme si on n'avait pas bougé les taux depuis 2014 qui est l'année où on a pris des engagements et qui est notre année de référence. »
- Paul GALLAND, Conseiller Municipal, apporte une remarque pour dire qu'il aimerait bien avoir communication des bases. En ce qui concerne la baisse de 2% l'an passée elle était compensée par le pacte donc ce que les Clunisois n'ont pas payé en impôt communal ils l'ont payé en impôt intercommunal. Donc là c'est une réelle hausse
- Henri BONIAU, Maire précise que si l'on n'était pas parti dans le pacte cela aurait été pire car c'était les Clunisois qui payaient pour les autres.

Il est proposé au conseil municipal une hausse des taxes de 2% comme suit :

- Taxe d'habitation 10.88 % soit 11,10 %
- Taxe Bâti 19.31 % soit 19.70 %
- Taxe non Bâti 55.59 % soit 56.70 %

La commission finances en date du 21 mars 2017 a émis un avis 1 pour et 1 contre.

Le Conseil Municipal adopte par 19 « pour » 5 « abstentions » et 3 « contre » la hausse des taxes de 2 % et mandate Monsieur le Maire pour signer l'état de notification de ces taux d'imposition 2017

6. Tarifs publics 2017 - complément

Lors de la séance du 6 décembre 2016 les tarifs publics pour 2017 ont été adoptés, or il s'avère qu'un tarif n'a pas été pris en compte. En effet, depuis le 1^{er} janvier 2017, le tarif des chèques cinéma GRAC a changé et pour 2017 il convient donc d'appliquer 2 tarifs, à savoir :

- 4.90 € (chèque cinéma 2016 valable jusqu'au 31/12/2017)
- 5.00 € (nouveau chèque cinéma 2017)

Ce point a été soumis à la commission finance du 21 mars 2017 qui a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal adopte à « l'unanimité » le tarif tel que présenté ci-dessus.

7. Foire St Martin - attribution d'une subvention

Il est rappelé à l'assemblée que lors de la séance du 6 juillet 2016, le conseil municipal a voté les subventions aux différentes associations. Dans le cadre de l'organisation de la Foire St Martin, une subvention de 2 800 € devait être reversée à l'association Foire St Martin, cette subvention a été oubliée. Il sera proposé à l'assemblée d'accorder une subvention exceptionnelle de 2 800 €. Ce point a été soumis à la commission finances du 21 mars 2017 qui a émis un favorable.

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » adopte cette subvention.

8. Admission en non valeur

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les états des titres irrécouvrables transmis par Monsieur le Trésorier de CLUNY,

Vu l'avis favorable à l'unanimité des membres de la commission des Finances qui s'est réunie le 21 mars 2017

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » accepte d'admettre en non valeur sur le budget ville, les titres de recettes dont les montants s'élèvent à :

- 274.62 € au titre de l'année 2009
- 1 027.65 € au titre de l'année 2010
- 692.00 € au titre de l'année 2012
- 386.10 € au titre de l'année 2013
- 106.00 € au titre de l'année 2014
- 100.00 € au titre de l'année 2015

Soit un total de 2 586.37 €.

URBANISME

9. Acquisition des Haras – annulation et remplace la délibération N° 2016-114

Il est rappelé à l'assemblée que lors de la séance du 12 décembre 2016 il a été autorisé à engager les démarches d'acquisition des bâtiments des Haras et mandaté pour signer un compromis de vente courant 2017.

Par courrier en date du 15 février 2017, la Préfecture nous a demandé de bien vouloir procéder au retrait de la délibération 2016-114 pour les raisons suivantes :

- L'avis des domaines, obligatoire, a été formulé en septembre 2014, soit plus de 2 ans avant notre délibération, donc nécessité de demander un nouvel avis auprès du service des domaines
- L'avis que nous avons transmis ne correspond pas strictement à l'acquisition prévue dans notre délibération.

Un nouvel avis des domaines a été sollicité correspondant strictement à l'acquisition prévue.

Le Conseil Municipal autorise M le Maire par 22 voix « pour » et 5 « contre » à annuler la délibération N° 2016-114 et à la remplacer par une nouvelle délibération conforme.

TRAVAUX

10. Travaux pluriannuel d'assainissement - attribution du marché

Bernard ROULON, Adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal qu'une consultation sous forme de procédure adaptée a été lancée pour l'opération « travaux pluriannuel d'assainissement » qui fait suite au schéma directeur d'assainissement. La date limite de remise des plis était fixée au 9 mars 2017 à 12h00. 29 prestataires ont téléchargé le dossier sur la plate forme e-bourgogne et 3 ont répondu, à savoir :

- GUINOT TP/SIVIGNON
- POTAIN/PETAVID

➤ EUROVIA

Les offres reçues ont fait l'objet d'une analyse suivant les critères de jugement suivants :

- Valeur technique (40 pts)
- Prix des prestations (40 pts)
- Cohérence de l'offre (20 pts)

Sur la base du classement établi,

Entreprises	Valeur technique	Prix des Prestations	Cohérence de l'offre	Classement
GUINOT TP/SIVIGNON	36	35.20	18	89.20
POTAIN/PETAUIT	30	40	14	84
EUROVIA	Offre non jugée			

L'évaluation total de ces travaux est de 2 900 000 € HT au maximum et sera probablement revue à la baisse en fonction de l'avancée des travaux et de ce qui sera découvert au fur et à mesure. Bernard ROULON, Adjoint au Maire précise que ce programme bénéficiera d'un taux exceptionnel de subvention de 50 % par l'agence de l'eau, qui a bien compris la volonté et l'engagement de Cluny d'avancer sur ce dossier en réalisant ces travaux sur 3 ans et a apprécié notamment l'amélioration du fonctionnement de la station d'épuration. Bernard ROULON insiste sur ces améliorations constatées qui sont dues au choix de la collectivité d'externaliser son suivi en reconnaissant qu'elle n'était pas en capacité de le faire en interne. Ces travaux commenceront en juin et ce seront terminés en 2019.

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » décide de retenir le groupement GUINOT TP/SIVIGNON pour la réalisation de ce marché à bon de commandes dont le minimum annuel HT est de 50 000 € et le maximum annuel HT 1 800 000 € moyennant les prix d'applications fixés dans le BPU préalablement majorés de 25% sur lequel un rabais de 10.9% est consenti.

11. Programme eau potable - marché POTAIN - reconduction du marché

Maurice GAUDINET, Adjoint au Maire, rappelle aux conseillers qu'en date du 3 avril 2015, le Conseil municipal a autorisé M. le Maire à signer le marché relatif aux travaux de renforcement, renouvellement et extension du réseau d'eau potable avec l'entreprise POTAIN qui avait consenti un rabais de 23.80% sur chaque prix unitaire du BPU. Ce marché à bons de commande est passé pour une durée de 3 ans reconductible 1 an.

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » autorise M le Maire à reconduire ce marché pour un an.

PERSONNEL

12. Modification du tableau des effectifs

AGENTS TITULAIRES	Catégorie	postes budgétaires		Postes pourvus suite CM du 29-03-2017	
GRADES OU EMPLOIS					
		Temps complet	TNC	Temps complet	TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Directeur Gal des Services	A	1		1	
Attaché Principal	A	1		0	
Attaché	A	2		1	
Rédacteur	B	3		3	
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1		1	
Adj. Adm. Ppal 1ère classe	C	1		1	
Adj. Adm. Ppal 2ème classe	C	5	3	5	3
Adjoint administratif	C	4	3	4	3
FILIERE TECHNIQUE					
Ingénieur	A	1		1	
Technicien principal 2ème classe	B	1		1	
Agent de maîtrise princip.	C	2		2	
Agent de maîtrise	C	2		2	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	12	1	12	1
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	-1			
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1	1	1	1

Adjoint technique	C	16	8	13	8
Adjoint technique	C	+3			
FILIERE CULTURELLE					
Bibliothécaire	A	1		1	
Adjoint du Patrimoine Principal 2ème classe	C	1		1	
Adjoint du Patrimoine		1		1	
Attaché de conservat.	A	0		0	
FILIERE SPORTIVE					
Educat. Principal de 1ère classe	B	1		1	
FILIERE ANIMATION					
Adjoint animation	C		1		1
FILIERE SOCIALE					
Agent spécialisé principal 1ère classe des écoles mat.		1		1	
FILIERE POLICE MUNICIPALE					
Brigadier Chef Principal	C	3		3	
TOTAL		60	17	56	17
AGENTS NON TITULAIRES					
FILIERE ADMINISTRATIVE					
Attaché Principal	A	1		1	
Rédacteur Principal 1ère classe (remplacement)	B	1		1	
Adjoint administratif (remplacements)	C	0	0		
FILIERE TECHNIQUE					
Régisseur (cadre d'emploi des ingénieurs)	A	0		0	
Régisseur (cadre d'emploi des ingénieurs)	A	-1			
Adjoint Technique 1ère classe	C		1		1
Adjoint technique	C	3	9	3	9
Adjoint technique	C	+1			
Caissier	C		0		0
TOTAL		4	10	5	10
TOTAL GENERAL		64	27	61	27
Adjoint technique 1er échelon (coursier)	C	1		1	
Adjoint technique (récoleur musée)	C	0		0	
Adjoint technique 2 ^{ème} classe (saisonniers) 1 ^{er} échelon	C	15			
MNS	B	2			
Surveillant de baignade	B	1			
Contrats aidés : CAE, emploi avenir, etc.	C	10		10	
Apprenti		1		0	
TOTAL		30		11	

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » adopte ce tableau des effectifs.

13. Convention cadre « missions facultatives »

A côté des missions obligatoires du Centre de Gestion financées par la cotisation sur masse salariale, d'autres missions sont effectuées à la demande des collectivités territoriales partenaires et financées par convention et sont actuellement les suivantes :

- Emplois temporaires,
- Conseil et assistance au recrutement,
- Mise à disposition de fonctionnaires,
- Commissions de sélections professionnelles,
- Services paies,
- Conseil en organisation et en ressources humaines,
- Retraite, CNRACL

- Médecine préventive,
- Entretien médico-professionnel (avec cadre de santé et psychologue du travail)
- Action de prévention en milieu professionnel,
- Accompagnement à l'élaboration du document unique,
- Accompagnement à la mise à jour du document unique,
- Accompagnement à la réalisation du document unique,
- Assistance, audit ou inspection en prévention des risques professionnels
- Traitement et valorisation et au traitement des archives.

Le Centre de Gestion de Saône et Loire propose à la collectivité l'utilisation d'une convention-cadre ouvrant la possibilité de faire appel, en tant que de besoin, aux missions facultatives précitées du Centre de Gestion. Elle reprend les conditions générales de mise en œuvre des différentes missions et renvoie aux modalités de fonctionnement et aux cotisations propres à chaque mission pour l'année en cours.

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » autorise M. le Maire à signer la convention-cadre « Missions facultatives » du Centre de Gestion 71.

AFFAIRES DIVERSES

14. Achat de terrain ENGIE

Henri BONIAU, Maire rappelle la délibération 2016-74 du 6 juillet 2016, par laquelle le conseil municipal approuvait à l'unanimité l'acquisition pour la somme de 76 000 €, d'une partie de la parcelle AL 363 d'environ 3300 m2 et de la parcelle AL 168 d'une surface de 532 m2, soit une surface totale de 3 852 m2 issue de la propriété d'ENGIE situé avenue Charles de Gaulles/route de la Digue et mandatait M le Maire pour signer les documents et actes à intervenir. La signature de la promesse de vente fixée au lundi 3 avril prochain à 10h30 devant avoir lieu à l'étude du notaire d'ENGIE à Paris, Henri BONIAU, Maire ne pouvant se rendre sur place.

Le Conseil Municipal à « l'unanimité » autorise Monsieur le Maire à déléguer ses pouvoirs au profit d'un clerc de l'étude de Paris ou, à défaut, au profit d'un clerc de la SCP VERGUIN-CHAPUIS notaire à Cluny, pour signer à sa place et pour le compte de la commune.

Questions diverses

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale, a fait parvenir les questions diverses suivantes :

1. suite donnée au mail de Jean-Luc Fonteray concernant le "dossier" route de Massilly

Henri BONIAU, Maire, précise qu'une réponse formelle sera faite à Jean Luc FONTERAY Conseiller Départemental et ce problème a été évoqué avec le responsable de la DRI contrairement à ce qui est écrit. Le dossier est toujours en l'état car le dossier n'est pas très simple.

2. affichage public de l'ordre du jour du conseil municipal à l'intérieur de la mairie alors qu'il est une obligation d'afficher à l'extérieur tout comme les actes d'urbanisme.

L'affichage public de l'ordre du jour a toujours été affiché.

3. passerelle d'accès à la salle du conseil municipal qu'elle ne trouve pas « heureuse »

Henri BONIAU, Maire, informe que l'ancien ABF avait choisi cette passerelle alors que la nouvelle ABF ne l'apprécie pas.

4. réunion à l'attention des maires (PLUI), était-elle destinée aux seuls Maires ? Alors qu'elle n'est pas venue et qu'elle a su qu'une personne qui n'était pas Maire était présente.

Henri BONIAU, Maire, répond que oui.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, répond qu'il est volontairement venu car Il s'est demandé pourquoi limiter l'accès à une réunion aussi importante uniquement aux Maires et pas aux conseillers communautaires qui ont tout aussi le droit de discuter et d'envisager les conséquences de ce projet de PLUI. C'est simplement pour cela qu'il est venu.

Sylvie CHEVRIER, Conseillère Municipale, est toujours interloquée d'apprendre dans ce genre de questions diverses qu'effectivement Paul GALLAND dit qu'il est intervenu car il a eu connaissance de cette réunion. Elle s'interroge

toujours comment des informations comme celles-ci peuvent circuler en dehors des personnes qui ont reçu ce courrier du Maire parce que elle-même en tant que simple conseillère municipale elle n'était pas au courant.

Paul GALLAND, Conseiller Municipal, précise que c'était dans la presse sinon il ne l'aurait pas su.

Henri BONIAU, Maire, précise que c'est une initiative de Jalogny et Cluny et que M GOBIN a fait un article et c'est ainsi que l'info est passée dans la presse.

Elisabeth LEMONON, Conseillère Municipale revient sur la liste des travaux prévus cette année il y a une ligne de 105 000 euros sur aménagement de bureaux et elle souhaite savoir ce que c'est ? Et un glouton à 20 000 € ?

Henri BONIAU, Maire répond que c'est l'aménagement de bureaux et de toilettes accessibles aux PMR et le « glouton » est un gros aspirateur que l'on voit dans les rues et qui fonctionne très bien.

La séance est levée à 22h15.

COMPTE RENDU APPROUVE A L'UNANIMITE LORS DE LA SEANCE DU 16 MAI 2017